



Secrétariat

IC/Genève/2003/47
26 septembre 2003

Distribution :

1 exemplaire par fonctionnaire

CIRCULAIRE N° 47

Objet : Vaccination contre la grippe

1. Le Service médical dispose d'une quantité limitée de doses de vaccin contre la grippe.
2. **La vaccination est conseillée** aux fonctionnaires de plus de 50 ans et est particulièrement recommandée à ceux qui souffrent d'une affection chronique pulmonaire, cardio-vasculaire ou rénale, d'un diabète et aux convalescents d'une affection ou d'une intervention graves.
3. **Elle est contre-indiquée** en cas d'infection aiguë, de traitement par les corticoïdes, d'allergie aux œufs, au mercurothiolate sodique, à la néomycine. Elle n'est pas contre-indiquée pendant la grossesse, mais il est préférable de s'en abstenir pendant le premier trimestre s'il n'y a pas d'alerte épidémique.
4. **La vaccination est réservée** aux fonctionnaires de l'Organisation, à l'exclusion des membres de leur famille, des fonctionnaires retraités, des délégués et visiteurs.
5. La campagne de vaccination débutera le **lundi 13 octobre 2003** et se déroulera jusqu'à épuisement du stock.
6. Les fonctionnaires pourront se faire vacciner **sans rendez-vous ni appel téléphonique préalable** tous les jours du lundi au vendredi aux endroits suivants :

Service médical de la Porte 2, de 14h00 à 16h00

Service médical du Bâtiment E (Bureau E-3053), de 9h00 à 11h00

Le Directeur de la Division de l'administration
(Signé) Bertrand **Juppín de Fondaumière**